

RESOLUTION SUR LE LIBERIA

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-troisième session ordinaire du 26 au 28 février 1996 à Addis-Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation au Libéria, tel que contenu dans le document CM/1912(LXIII) -C,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de la République du Libéria,

Rappelant la résolution CM/Res.1585(LXII) adoptée à sa soixante-deuxième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, ainsi que les autres résolutions antérieures de l'OUA sur la crise libérienne,

Rappelant également la réunion des Ministres des Affaires Etrangères et le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité des Neuf de la CEDEAO sur le Libéria tenus sur la crise libérienne à Abuja, Nigéria, du 15 au 16 mai et du 17 au 20 mai 1995 respectivement,

Rappelant par ailleurs la sixième réunion consultative entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité des Neuf et les parties au conflit libérien, tenue également à Abuja, Nigéria, du 16 au 19 août 1995, et au cours de laquelle il a été convenu de mettre fin à la guerre civile au Libéria, ainsi que l'Accord d'Abuja signé au terme de cette réunion par les parties concernées qui complète et modifie l'Accord de Cotonou, l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra.

Notant avec satisfaction les efforts inlassables et soutenus déployés par le Président en exercice de la CEDEAO, S.E. le Capitaine Jerry John Rawlings, Président de la République du Ghana, S.E. le Général Sani Abacha, Chef de l'Etat de la République Fédérale du Nigéria, et par d'autres dirigeants de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, pour la poursuite du processus de paix au Libéria et son aboutissement,

Notant en outre avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja,

Condamnant la récente attaque surprise, gratuite et brutale des combattants de l'ULIMO-J qui a entraîné la mort de plusieurs soldats de l'ECOMOG, mis fin aux opérations de déploiement et perturbé l'acheminement des secours humanitaires

Considérant l'ineestimable contribution de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, de l'Organisation de l'Unité Africaine et des Nations Unies pour l'avancement du processus de paix au Libéria,

Reconnaissant que la mise en oeuvre d'un désarmement complet et total est capital pour le rétablissement d'une paix permanente et durable au Libéria, et **notant** à cet égard les graves problèmes financiers, logistiques et autres que rencontrent actuellement l'ECOMOG dans l'exécution de son mandat de maintien de la paix au Libéria,

Conscient que le succès de la mise en oeuvre de tous les accords visant à rétablir la paix au Libéria dépend, dans une large mesure, des contributions et de l'assistance financière continue de la Communauté internationale, en particulier des pays donateurs;

1. **SE FELICITE** des initiatives prises par le Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des efforts déployés par les autres dirigeants de la sous-région, qui ont abouti à la signature de l'Accord d'Abuja par les parties au conflit libérien, et les EXHORTE à ne pas relâcher leurs efforts jusqu'à ce que la paix revienne définitivement au Libéria;
2. **REAFFIRME** que l'Accord de Cotonou, tel que complété et modifié par l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra et par l'Accord d'Abuja, continue d'offrir le meilleur cadre pour rétablir une paix permanente et durable au Libéria, et **INVITE** les dirigeants des parties à placer l'intérêt national du pays au-dessus des considérations personnelles afin de respecter et de mettre en oeuvre ces accords;
3. **SE FELICITE** de la mise en place du nouveau Gouvernement National de Transition du Libéria (LNTG) composé de dirigeants des factions belligérantes et de civils membres du Conseil d'Etat;
4. **LANCE UN APPEL** au Gouvernement national de transition du Libéria pour qu'il continue à apporter son soutien à la pleine mise en oeuvre de l'Accord d'Abuja;
5. **CONFIRME** que le désarmement complet et total de toutes les parties belligérantes est capital pour parvenir à une paix durable au Libéria et, à cet égard, **SE FELICITE** du début des opérations de déploiement des troupes de l'ECOMOG sur l'ensemble du territoire libérien pour suivre le désengagement et le cantonnement des

combattants, première étape dans la réalisation effective de l'objectif de désarmement;

6. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** devant les récents incidents survenus au Libéria, y compris le déclenchement des hostilités entre certaines parties belligérantes, et **EXHORTE** les parties à mettre immédiatement fin aux combats;
7. **INVITE** toutes les parties à respecter le calendrier de mise en oeuvre annexé à l'Accord d'Akosombo et ses clarifications d'Accra, ainsi qu'à l'Accord d'Abuja;
8. **EXPRIMER SA GRATITUDE** au Secrétaire Général pour avoir convoqué, en collaboration avec le Président en exercice de la CEDEAO et le gouvernement du Libéria, une Conférence d'annonces de contributions;
9. **ADRESSE EN OUTRE** ses remerciements à tous les Etats, institutions des Nations Unies et organisations non-gouvernementales qui ont honoré leurs engagements et **APPELLE** les autres qui n'ont pas encore matérialisés leurs promesses à le faire d'urgence pour permettre au Libéria de passer de la situation de pays en guerre et dépendant de l'assistance humanitaire à celle de pays capable de jeter les fondements de l'autosuffisance, de la réhabilitation nationale, de la reconstruction et du développement;
10. **LOUE LES EFFORTS** du Secrétaire Général de l'OUA pour avoir fourni à la CEDEAO, sur les ressources de l'OUA, une assistance financière pour aider l'ECOMOG à exécuter son mandat dans le domaine du désarmement, conformément à la résolution CM/Res.1585(LXII) adoptée par le Conseil en juin 1995;
11. **FELICITE** en outre tous les pays qui ont fourni des troupes aux contingents de l'ECOMOG pour les sacrifices qu'ils ont consentis et continuent de consentir pour la recherche d'une paix au Libéria.
12. **EXPRIME** sa gratitude à tous les membres de la Communauté internationale qui ont fourni du personnel à la mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans le cadre du soutien au processus de la paix;
13. **LANCE UN APPEL** à la Communauté internationale pour qu'elle reconnaisse le Gouvernement National de Transition du Libéria (GNTL) leur fasse confiance et leur ajoute foi;

14. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** à la Communauté internationale pour qu'elle respecte scrupuleusement l'embargo sur les armes imposé par la résolution 788 du Conseil de Sécurité de l'ONU contre les factions belligérantes dans le conflit du Libéria et **EXHORTE** les Etats membres de la CEDEAO, en particulier ceux ayant des frontières communes avec le Libéria, à prendre des mesures appropriées pour empêcher le convoi des armes ou autres matériels de guerre à travers leurs territoires à destination des factions belligérantes, et ce, conformément aux sanctions de la CEDEAO;
15. **LANCE EGALEMENT** un appel à la Communauté internationale pour qu'elle apporte un soutien financier et logistique sans conditionalités excessives à l'ECOMOG, pour lui permettre de jouer le rôle qui lui revient dans la mise en euvre de l'Accord d'Abuja;
16. **INVITE** le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine à suivre de près l'évolution de la situation au Libéria et d'en faire rapport à la prochaine Session Ordinaire du Conseil des Ministres.